

Procès-Verbal de l'Assemblée générale de l'ISBW Du 24 juin 2024

Présents :

ENTITE	PRENOM	NOM
Braine-L'Alleud	Alexane	LEFEVRE
Braine-L'Alleud	Olivier	DEBUS
Chastre	Hélène	RYCKMANS
Chastre	Christine	BRISON
Chastre	Anne	FERRIERE
Chastre	Jacqueline	FOCROULLE
Chaumont-Gistoux	Danielle	MOREAU
Court-Saint-Etienne	Michel	TRICOT
Genappe	Benoît	HUTS
Incourt	Sophie	PARISSE
La Hulpe	Stéphanie	DELCROIX
La Hulpe	Josiane	FRANSEN
La Hulpe	Christian	DUQUE
Lasne	Alain	GILLIS
Orp-Jauche	Thérèse	D'UDEKEM d'ACOZ
Ottignies-Louvain-la-Neuve	Cécilia	TORRES
Ottignies-Louvain-la-Neuve	Abdou Ndéné	DIOP
Walhain	Francine	KEKENBOSCH-VANLIERDE
Wavre	Françoise	DARMSTAEDTER
Province	Cédric	VERTE

Excusés :

ENTITE	PRENOM	NOM
Braine-l'Alleud	Virginie	LAURENT
Chaumont-Gistoux	Carole	SANSDRAP
Chaumont-Gistoux	Claire	ESCOYEZ-CHARLES
Chaumont-Gistoux	Pierre-Yves	DOCQUIER
Chaumont-Gistoux	Xavier	DEUTSCH
Genappe	Sandra	DONNY
Hélicine	Cécile	JADOUL
Incourt	Véronique	LAENEN
Incourt	Colette	PREVOST
Ittre	Pascale	CARTON
Jodoigne	Ludivine	HENRIOULLE
Lasne	Brigitte	DEFALQUE
Nivelles	Grégory	LECLERCQ
Nivelles	Margaux	NOTHOMB
Orp-Jauche	Sarah	REMY
Orp-Jauche	Maud	STORDEUR



Orp-Jauche	Annick	NEMERY
Ottignies-LLN	Nadine	FRASELLE
Ottignies-LLN	Anne-Marie	CHAIDRON-VANDERMAREN
Ramillies	Françoise	HUYBRECHTS
Rixensart	Gaëtan	PIRART
Tubize	Adriana	ROCCO
Tubize	Sophie	SIMAL
Wavre	Ludovic	DUTHOIS
Waterloo	Nathalie	THONON
Province	Patricia	LEBON
Province	Stéphanie	BURY

Trois administrateurs sont présents : Anne Masson, Michel TRICOT et Cédric VERTE.

Pour l'ISBW, sont invités : Corentin MAHIEU, Chef du Pôle Ressources Humaines, Joris FIERAIN, Chef du Pôle Budget & Finances, Inès WILMET, Cheffe du département « Accueil de l'enfant de 0 à 3 ans », Natacha VERSTRAETEN, Cheffe du département « Accueil de l'enfant de 3 à 12 ans », Aurélie MEUGENS, Cheffe du département « Santé et Familles », Anne LENOIR, Adjointe à la direction générale et Vincent DE LAET, Directeur général.

La Présidente, Anne Masson, remercie les représentants présents et ouvre la séance.

1. Modification des représentations communales et provinciales – Prise d'acte :

L'assemblée prend acte :

- Du remplacement de Monsieur Didier HAYET par Madame Francine KEKENBOSCH-VANLIERDE comme représentante de la commune de Walhain au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW.
- Du remplacement de Madame Christine HENRARD par Monsieur François-Marie GERARD comme représentant de la commune de Grez-Doiceau au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW.
- Du remplacement de Madame Caroline SAELENS par Monsieur Christian DUQUE comme représentant de la commune de La Hulpe au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW.
- Du remplacement de Madame Isabelle PHILIPPOT par Madame Claire DAUVIN comme représentant de la commune de La Hulpe au sein de l'Assemblée générale de l'ISBW.

2. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023 :

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 décembre 2023 est approuvé par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%



3. Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes :

Conformément à l'article L1523-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la société Bureaux-Burelen C² & Associés désignée par l'Assemblée générale le 19 juin 2023 comme «Collège» des contrôleurs aux comptes de l'ISBW, a rendu son rapport.

Ce rapport est destiné à éclairer l'Assemblée générale quant à la concordance des comptes, bilans et rapport de gestion présentés à l'Assemblée générale et la situation réelle de l'ISBW.

Le rapport est remis sans remarque.

L'Assemblée prend acte du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.

4. Rapport de gestion du Conseil d'administration :

Les points 4 et 8 sont présentés sous la forme d'un Powerpoint par Joris FIERAIN, Chef du Pôle Budget & Finances et Vincent DE LAET, Directeur général.

Une représentante se demande si le montant du subside ONE sera pareil pour 2024 : Il sera indexé et adapté mais il n'y aura plus de « rattrapage » comme nous avons connu sur 2023 pour l'exercice 2022.

Un représentant demande quel impact aura la nouvelle Circulaire du Ministre Collignon : elle aura probablement un impact financier qu'il faut évaluer Mais elle va aussi permettre, entre autres, de débloquer le cadre du personnel.

Un autre représentant s'interroge sur le bénéfice dégagé et ce que l'on va en faire : Une partie est reprise comme bénéfice reporté, l'autre (75%) affecté à une provision prévue par les statuts. Toutefois, ce sera au nouveau Conseil d'administration d'élaborer un nouveau plan d'actions pour l'ISBW et profiter de ce bilan positif. En effet, nous entrons dans quelques jours, dès le 13 juillet, en affaires prudentes et dès le 13 octobre en affaires courantes.

Le rapport de gestion du Conseil d'administration est approuvé par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

5. Rapport spécifique sur les prises de participation :

Un rapport spécifique sur les prises de participation, écrit, arrêté par le Conseil d'administration et distinct du rapport de gestion, est présenté chaque année à l'assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, §3 du CDLD.

L'Assemblée prend acte du rapport spécifique sur les prises de participation.



6. Rapport prescrit par l'article L6421-1 du CDLD :

L'article L6421 du CDLD impose que le Conseil d'administration de l'ISBW (« *principal organe de gestion* ») adopte un rapport sur les jetons de présence, rémunérations et avantages en nature octroyés l'année précédente aux mandataires de l'ISBW.

La Présidente profite de ce point pour exprimer son ressenti par rapport aux déclarations d'une échevine de la commune de Walhain qui a commenté le montant de la rémunération de la Présidente de l'ISBW en réduisant son travail à sa seule présence aux 19 réunions des organes de gestion. Anne MASSON a été heurtée par ces propos et particulièrement en période électorale. Elle a rappelé que sa rémunération était fixée par le prescrit légal et notamment par le CDLD. Elle estime que ce n'est pas correct et surtout dangereux. Limiter le rôle d'une présidence d'intercommunale à la présence aux réunions du Bureau exécutif revient à penser qu'un bourgmestre ne travaille que lors des conseils communaux.

Une représentante de la commune de Walhain souhaite préciser que les propos de l'échevine en question lui appartiennent et ne sont pas partagés par tout le conseil communal.

La Présidente souhaite que la prochaine mandature se penche sur la rémunération de la vice-présidence qui n'existe pas à l'ISBW mais bien dans toutes les autres intercommunales. Un administrateur présent abonde dans ce sens et ajoute qu'il faudrait aussi revoir le montant du jeton de présence qui est 5 à 6 fois inférieur au montant du jeton reçu dans les autres intercommunales. Une manière aussi de valoriser la place et l'image de l'ISBW.

L'Assemblée prend acte du Rapport prescrit par l'article L6421-1 du CDLD.

7. Rapport du Comité d'audit :

Conformément à l'article L1523-26 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Comité d'audit s'est réuni le 13 mai 2024 pour, dans un premier temps évoquer avec M. C. Delforge (réviseur d'entreprise de la société Bureaux-Burelen C² & Associés mandatée par l'Assemblée générale pour réaliser les tâches du Collège des contrôleurs aux comptes) son rapport sur l'exercice et la clôture 2023.

L'Assemblée prend acte du Rapport du Comité d'audit.

8. Comptes de résultat, bilan 2023 et ses annexes :

Les comptes, bilan et annexes sont approuvés par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%



9. Rapport d'activité 2023 :

Le point est présenté par Joris FIERAIN, Chef du Pôle Budget & Finances, Inès WILMET, Cheffe du département « Accueil de l'enfant de 0 à 3 ans », Natacha VERSTRAETEN, Cheffe du département « Accueil de l'enfant de 3 à 12 ans », Aurélie MEUGENS, Cheffe du département « Santé et Familles », Anne LENOIR, Adjointe à la direction générale et Vincent DE LAET, Directeur général.

Une représentante interroge sur l'avenir des 4 co-accueils encore en activité dont la disparition est programmée fin 2025 : des pistes se dessinent. Toutefois, les accueillantes pourront rester conventionnées au-delà du 31 décembre 2025. Des contacts vont se nouer avec les deux communes concernées.

Concernant le recrutement dans le Département 0-3, un représentant se demande ce qui est mis en place : outre les moyens de publicité classiques, le Service est présent lors des salons de l'emploi et il organise régulièrement des séances d'information sur le métier d'accueillante dans les communes.

En ce qui concerne le Département 3-12, plusieurs représentants présents expriment leurs expériences positives à travailler avec le Service et l'importance de valoriser le travail réalisé sur le terrain.

Une représentante est surprise de constater qu'au SAFA, le temps d'intervention des aides familiales diminue d'année en année : cela s'explique d'une part, à la demande des usagers pour des questions financières et d'autre part, compte tenu des absences ; le Service essaie de dépanner un maximum et donc se voit contraint de diminuer le temps d'intervention.

Le Directeur général ajoute qu'il y a eu, en 2023, deux événements qui ont impacté le personnel : le déménagement des bureaux de Chastre à Rixensart et la fête du personnel organisée le 26 septembre dernier. Ces deux événements ont chacun, à leur façon, valorisé le personnel de l'ISBW qui s'est senti reconnu dans sa fonction.

Le rapport d'activité 2023 est approuvé par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%



10. Décharge aux administrateurs :

Décharge est donnée par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

11. Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes :

Décharge est donnée par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

Anne MASSON remercie les représentants présents.

La Présidente remercie également les Cheffes de département et les Chefs de Pôle pour le travail accompli ainsi que Vincent DE LAET, le Directeur général et par-delà l'ensemble des équipes de l'Intercommunale. Elle rappelle son plaisir à travailler avec des équipes professionnelles, motivées et impliquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la séance.


Vincent De Laet
Directeur général


Anne Masson
Présidente

